

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, la Présidente.

Date de convocation : le 03 avril 2018

Date d'affichage : le 03 avril 2018

Nombre de conseillers communautaires
En exercice : 90

Présents :

DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; GRANGER Michel (Balleroy-sur-Drome) ; MONTAIGNE Gilbert (Balleroy sur Drome) ; TOUCHAIS Marie-Laure (Balleroy-sur-Drome) ; D'Andigne Gérard (Bernesq) ; LAUNAY Philippe (Blay) ; FAUVEL Michel (Canchy) ; FAUDEMER Chantal (Cardonville) ; SURET Nelly (Cartigny l'Epinay) ; MARIE Denis (Castillon) ; MAUDUIT Yves (Castilly) ; THOMINES Patrick (Colleville-sur-Mer) ; LEMONNIER Claude (Colombière) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville-en-Bessin) ; LE HIR Serge (Crouay) ; LELOUTRE Pierre (Deux-Jumeaux) ; CALENGE Christelle (Ecrammeville) ; ANDRE Christelle (Englesqueville-la-Percée) ; CORNIERE Alain (Etreham) ; GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; MADELEINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henry (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; LEBOURGEOIS Gilbert (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; PICANT Monique (La Folie) ; ANGER Pierre (Le Breuil en Bessin) ; BERTIER Guillaume (Le Molay Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; GODARD Catherine (Le Molay Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay Littry) ; LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; GADY-DUQUESNE Patricia (Le Tronquay) ; MALHERBE Sonia (Les Oubeaux) ; TOSTAIN Roland (Lison) ; DELAHAYE Patrick (Litteau) ; CHATEL Benoit (Longueville) ; BINDAULT LEMAITRE Marguerite-Marie (Louvieres) ; GUIBET Jean-Noel (Maisons) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville-en-Bessin) ; DEBAYEUX René (Monfréville) ; MUS Bertrand (Mosles) ; FAUVEL Jean (Neuilly-la-Forêt) ; RICHER Guy (Noron-la-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; MARIETTE Michel (Rubercy) ; TORCHEUX Gilbert (Russy) ; PASQUET Alain (Saint Martin de Blagny) ; LEGRULEY Alain (Saint Pierre du Mont) ; LEPAGE Joel (Sainte Marguerite d'Elle) ; CATHERINE Catherine (Sainte Honorine de Ducy) ; VALLY Jean (Sainte Honorine des Pertes) ; PETGES Philippe (Saint Germain du Pert) ; LAILLIER Philippe (Saint Laurent sur Mer) ; BELLEMAIN Sylvine (Saint Paul du Vernay) ; MAUPAS Annick (Saint Paul du Vernay) ; CAUVIN Rémi (Sallen) ; BOISSEL Anne (Saon) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy) ; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville sur Mer) ; MARIE Laurent (Vouilly)

Absents et absents excusés : LECORDIER Yves (Balleroy sur Drôme) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; LEMARIE François (Géfosse-Fontenay) ; LEGRAND Raymonde (Grandcamp-Maisy) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; AUBRY Laurent (Isigny-sur-Mer) ; DUCHESNES Agnès (Isigny-sur-Mer) ; ROGER Aline (Isigny-sur-Mer) ; DUMONT Alain (Le Tronquay) ; COURCHANT Albert (Montfiquet)

Absents excusés ayant donné pouvoir : PLOUGET Isabelle (Aignerville) donne pouvoir à BINDAULT LEMAITRE Marguerite-Marie (Louvieres) ; PAIN Daniel (Bricqueville) est supplée par BISSON Hubert ; MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy) est supplée par MADELEINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; BRIARD Emmanuel (Le Molay-Littry) donne pouvoir à PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; DESCLOMESNIL Christian (Planquery) est supplée par MARTIN Jean ; EUDES Rémy (Saint Marcouf du Rochy) est supplée par BEAUSIRE Marc ; SEBERT Pierre (Saonnet) est supplée par HUBERT Vincent ; VAUTIER Evelyne (Trévières) donne pouvoir à DUFOUR Mireille ;

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation des comptes et des résultats 2017 - Adoption des comptes de gestion et approbation des comptes administratifs 2017,
2. Affectations des résultats 2017,
3. Présentation et vote des taux des contributions directes,
4. Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères,
5. Vote des budgets 2018.
6. SMICO : modification des statuts à valider.

7. Modification du tableau des emplois communautaires,
8. Mise à jour des modalités de distribution des titres- restaurant.
9. Convention de partenariat pour la coordination du PSLA d'Isigny et de Trévières,
10. Convention avec la SNSM pour la surveillance des plages 2018.

Pour information : point sur l'évolution du Pôle Bessin.

11. Tarifs cantines applicables à la rentrée de septembre 2018 (sous réserve).

Information : choix des sites des écoles de Ste Marguerite-Lison et Ecole et des Poteries (Noron-la-Poterie-Castillon-Le Tronquay).

12. Proposition de tarif « séjour été 2018 ».
13. Tarifs des redevances d'assainissement collectif 2018 (tarifs votés par les communes fin 2017),
14. Tarifs pour le contrôle de raccordement à l'assainissement collectif en cas de vente,
15. Création de la commission de délégation de service public assainissement collectif : condition de dépôt des listes pour l'élection de ses membres
16. Proposition d'un tarif de redevance pour le contrôle de bon fonctionnement de plusieurs installations sur un même terrain (ex. campings).
17. Lancement d'une étude pour la prise de compétence « Eau potable » et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau
18. Participation au programme « Clôtures-Abreuvoirs » le long de terrains bordant la Vire (opération portée par de syndicat de la Vire et du Saint-Lois)
19. Avenant n° 1 avec le Département du Calvados à la convention de délégation de compétence d'octroi en matière d'investissement immobilier des entreprises,
20. Désignation d'un représentant à Calvados Attractivité pour siéger en qualité de membre titulaire dans le collège des institutionnels à l'Assemblée Générale.

Information : Résultat de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la voirie.

La Présidente vérifie le quorum puis ouvre la séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. La Présidente indique aux élus que les pouvoirs non envoyés dans un délai de 48 h précédent le Conseil Communautaire seront refusés.

Monsieur Frédéric RENAUD se propose secrétaire de séance.

1/Présentation des comptes et des résultats 2017 – Adoption des comptes de gestion et approbation des Comptes Administratifs 2017

Monsieur le Vice-Président de la commission Finances présente les comptes administratifs 2017 des budgets annexes et du budget principal. Afin de faciliter la lecture et la compréhension, il est proposé que les prévisions pour 2018 soient présentées simultanément.

- Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501)
- Budget Annexe Office de Tourisme (89502)
- Budget Annexe SPANC (89503)
- Budget Annexe Assainissement Collectif (89504) devient Assainissement DSP
- Budget Annexe Ateliers relais (89505)
- Budget Annexe ZAE Isigny (89506)
- Budget Annexe ZA Molay (89507)
- Budget Annexe Ecole de voile (89509)
- Budget Annexe TRANSPORTS (89511)
- Budget Principal (89500)

Après avoir comparé les comptes administratifs 2017 avec les comptes de gestion 2017 établis par le Trésorier Principal et s'être assuré que les sommes de chaque compte sont identiques, Les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité les comptes de gestion pour l'exercice 2017.

Intitulé et n° de budget :	VOTE					
	Pour :		Contre :		Abstention :	
Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Office de Tourisme (89502)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe SPANC (89503)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Assainissement Collectif (89504) devient Assainissement DSP	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Ateliers relais (89505)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZAE Isigny (89506)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZA Molay (89507)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Ecole de voile (89509)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe TRANSPORTS (89511)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Principal (89500)	Pour :	80	Contre :	0	Abstention :	0

Madame MOTTIN indique que la somme des RAR pour la commune du Molay-Littry n'est pas exacte et qu'il convient d'en informer l'Assemblée. Monsieur LECHIEN indique que les restes à réaliser présentés dans l'annexe budgétaire à hauteur de 338 226€ en dépenses pour la commune du Molay Littry ont été corrigés. La somme présentée par la commune est de 81 400€.

Madame la Présidente ayant quitté la séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, approuvent les comptes administratifs.

Intitulé et n° de budget :	VOTE					
	Pour :		Contre :		Abstention :	
Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe Office de Tourisme (89502)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe SPANC (89503)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe Assainissement Collectif (89504) devient Assainissement DSP	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe Ateliers relais (89505)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe ZAE Isigny (89506)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe ZA Molay (89507)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe Ecole de voile (89509)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Annexe TRANSPORTS (89511)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3
Budget Principal (89500)	Pour :	76	Contre :	1	Abstention :	3

Pour répondre aux questions posées concernant certaines lignes budgétaires, M. le Vice-Président détaille les points ci-dessous :

Budget Annexe OFFICE de TOURISME – BA 89502 :

Détail de l'article 6238 : proposition 2018 : 16 450€

Divers : Animations OT : participation ADTLB pour "Passion patrimoine" (500€); animations diverses (1000€)

Promotion : stand Défi des ports de pêche (1000€) ; hébergement site internet (400€) ; stand bourse St-Lô (150€) ; promo D-Day Festival (6000€) ; campagne photo/vidéo (5000€) ;

Boutique : achat articles divers pour boutiques BIT (2400€)

En 2017, il y avait dans cet article l'aide aux manifestations touristiques pour 22500€ (mis sur le budget évènementiel en 2018).

Article 6215 :

Il s'agit du personnel affecté par le budget principal : SNSM : 99 300€. 70000€ en 2017 mais on étend la compétence aux plages de Grandcamp-Maisy pour 2018 et nous n'avions pas pu recruter à hauteur de 100% sur les autres plages en 2017. Permanents et saisonniers OT : 438 200€

En 2017, 2 agents permanents payés seulement à partir de mai 2017 (suite dissolution des associations OT). Recrutement seulement en novembre d'un agent pour OT Omaha et d'un agent à temps non complet pour gérer la taxe de séjour.

A noter que les subventions ne sont plus versées aux 2 OT associatifs sur 2018 et que le transfert de la surveillance de plages de Grandcamp-Maisy est compensé par une récupération des attributions de compensations au niveau du budget principal.

Article 74751 : Il s'agit d'un versement du budget principal sur le budget annexe pour l'équilibrer. L'augmentation au niveau de cet article est liée au fait que l'on finance le démarrage du Projet de BIT de St-Laurent-sur-Mer (estimation étude / 75 000€) en faisant un virement de la section fonctionnement vers l'investissement à hauteur de 53 583€. La hausse des dépenses est aussi liée à l'augmentation au niveau des charges de personnel

Budget Principal 89500 :

A l'article 201711 voirie, l'acronyme PRG signifie Programme.

Article 2184 : mobilier : détail du poste :

Communication : Pupitre : 4 000€

Médiathèque La Cambe : réaménagement bureau (1000) + siège de bureau (200) Boîtes à livres (340,73) + meuble rangement produits entretien dans chaufferie et meuble rangement entrée bibliothèque (150) + tapis (208) + diable pliable pour animation extérieur (158,74) + présentoir mural (100) -> 2 200,00 €

Aide Enfance : Réalisation de placards dans école maternelle de Trévières 3 050,00 €

Ecoles : Demandes diverses des enseignants : 50 000€->40 000€ / Tables pliantes : 4750€

Equipement pour les cuisines en cas de panne ou imprévus : 40 700€ ->35 000€

Total : 89 000€

Détail article 60632 :

Admin. Générale : 5 000€ dont 2300€ petit matériel informatique médiathèque, admin, Epn

Communication : 17 150€ vœux inauguration pots animation panier d'accueil à la place du 6232 / flockage véhicules / panneaux enseigne RAM : 400

Jeunesse : 7 500€

Scolaire/Périscolaire : 32 000€

Médiathèque : 2 675€ Cimaises bacs plastiques, matériel animation, matériel pour intervenants, sacs en tissus floqués, nappes, verres, repose pied, souris, clavier, plastifieuse.

Ecole de musique : 1 000€

Article 611 : L'utilisation de l'article 6042 et de l'article 6574 en 2017 est portée vers l'utilisation du 611 en 2018.

Admin. Générales : 25 000€ report du 6042

Jeunesse : 172 650€ Prestation ADMR pour 3 RAM + AGORA + gestionnaire multi accueil+ Annonces marché gestionnaire+ Prestation AIB ménage UFCV+ Prestation UFCV Convention

Scolaire/Périscolaire : 405 880€ Convivio + Nettoyage carreaux +Repro albums écoles RESEAU / analyse de l'air : 65 400€ HT

Médiathèque : 900,00 Animation festival 06/2018 + 10/2018

Ecole de musique : 450€

Environnement : 58 900€ Elaboration PCAET + Etude Eau potable : 40 000€

Article 6281 :

Admin. Générales : 431 450€ SDIS : 5690000€ pour 2018 : 9/12^{ème} - FREDON: 4700€

Dev Eco : 65 700€ LDA-SHEMA/ETAPE/INITIATIVE 14/HISSEO/MISSION LOCALE

Remboursement de la moitié des dépenses Communication Dev Eco réparties sur les 3 BA ZA Urbanisme : 45 783€ Scot 2018 45783€ / SIB :124 417€ dont 118 196€ refacturés aux communes

Jeunesse : 50€

Ecole de musique : 300€

Environnement : 24 000,00 Participation SIARB

Article 6288 :

Évènementiel : 47 340€ 41 290€ budget global pour évènementiel tourisme et culture / 6050€ dépenses de communication liées à l'évènementiel

Aide aux associations : 35 000€ Regroupées ici : toutes les aides versées aux demandes de subventions des asso. Lors du paiement des factures, à répercuter aux bons articles avec les codes analytiques concernés / 20 000€ pour évènementiel lié au tourisme / 15 000€ pour évènementiel lié culture et sport

Jeunesse : 11 300€ entrées pour activités et mini camps

Ecole de musique : 1 300€

Article 6218 :

Voirie : 216 150€ : Fauchage curage en régie pour 2018 : 165 000€ + Pour 2017, factures reçues seulement en 2018: sur 141 000€ pour 2017, on a en report: 121 650€ soit 86% reporté. On reporte sur 2019 : 50%: soit 70500€

Ecole de musique : 2 500€

Environnement : 20 000 € mise à disposition d'agents pour ramassage Algues

Article 65548 :

En 2017, la participation à Collectéa pour les OM a été imputée sur le 65548 suite à une DM mais jusqu'à la validation de la DM, cela était payé à l'article 62878.

Lors de la présentation des recettes de fonctionnement du budget principal, Mme MOTTIN et M. KIES s'étonnent de l'écart sur les contributions directes entre le produit prévisionnel 2018 et le réalisé 2017. M. Le Trésorier indique que cela peut être lié à l'estimation des bases de taxe d'habitation mais cela n'explique pas la totalité de l'écart. En effet, les bases prévisionnelles 2018 sont plus fortes que les bases prévisionnelles 2017 et dans la simulation budgétaire, une hausse de 3% est présentée.

Afin de répondre à cette remarque, une analyse est réalisée et sera présentée lors du prochain conseil communautaire. Si nécessaire, une décision modificative sera proposée au vote.

La Présidente quitte la pièce pour laisser place au vote.

Vote majoritaire (1 vote contre et 3 abstentions)

2/ Affectations des résultats 2017

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Il convient de valider l'affectation des résultats et les reports pour chaque budget.

Monsieur le Vice-Président présente les propositions soumises au vote :

- Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501) :
Report du déficit d'investissement : 1 751,50€
Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2018 le montant de 1 751,50€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2017 est de 0,00€.
- Budget Annexe Office de Tourisme (89502) :
Report du déficit d'investissement : 1 422,62€
Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2018 le montant de 1 422,62€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2017 est de 0,00€.
- Budget Annexe SPANC (89503) :
Report de l'excédent d'investissement : 7 522 ,68€
Report de l'excédent de fonctionnement : 97 612,69€
Pas d'affectation de résultat

- Budget Annexe Assainissement Collectif (89504) devient Assainissement DSP :
 Concerne le BA 89504 et le BA DSP GRANDCAMP-MAISY :
 Report du déficit d'investissement de 213 740,19€
 Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2018 le montant de 1 283 809,38€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2017 est de 869,22€.
- Budget Annexe Ateliers relais (89505) :
 Report du déficit d'investissement : 31 639,81€
 Il est décidé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2018 le montant de 5 852,48€ afin de couvrir une partie du déficit au 31/12/2017. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2017 est de 0,00€.
- Budget Annexe ZAE Isigny (89506) :
 Report de l'excédent d'investissement : 122 585,14€
 Report du déficit de fonctionnement : 39 766,51€
- Budget Annexe ZA Molay (89507) :
 Report du déficit d'investissement : 411 180,73€
 Report de l'excédent de fonctionnement : 56 426,10€
- Budget Annexe Ecole de voile (89509) :
 Report de l'excédent d'investissement de 15 038,37€
 Pas d'excédent ni de déficit de fonctionnement
 Pas d'affectation de résultat
- Budget Annexe TRANSPORTS (89511) :
 Pas de report
 Pas d'affectation de résultat
- Budget Principal 89500 :
 Report du déficit d'investissement : 1 108 278,16€
 Il est décidé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2018 le montant de 1 968 209,16€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2017 est de 412 771,04€.

Les affectations de résultats et les reports sont validés tels que présentés.

Vote Unanime

3/ Présentation et vote des taux des contributions directes

Pour mémoire,

2017			
	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation	22 941 409	9,84%	2 257 435 €
Taxe foncière propriétés bâties	19 682 610	11,14%	2 192 643 €
Taxe foncière propriétés non bâties	5 041 845	18,77%	946 354 €
Total impôts ménages			5 396 432 €
Cotisation foncière entreprises	4 162 685	20,16%	839 197 €
TOTAL taxes directes locales			6 235 629 €
Produit de la CVAE			724 070 €
Produits des IFR			142 895 €
Produit TASCOM			100 419 €
Taxe additionnelle sur FNB			89 778 €
Allocations compensatrices			167 657 €

Hypothèses de travail pour 2018 :

	Hypothèse avec taux constants			Hypothèse avec 3% de + sur le produit(Th et Tf uniquement)		Hypothèse avec 4% de + sur le produit(Th et Tf uniquement)		Hypothèse avec 5% de + sur le produit(Th et Tf uniquement)	
	Bases prévisionnelles 2018	Taux idem 2017	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit
Taxe d'habitation	23 369 000	9,84%	2 299 510 €	10,14%	2 369 617 €	10,23%	2 390 649 €	10,33%	2 414 018 €
Taxe foncière propriétés bâties	20 021 000	11,14%	2 230 339 €	11,47%	2 296 409 €	11,59%	2 320 434 €	11,70%	2 342 457 €
Taxe foncière propriétés non bâties	5 104 000	18,77%	958 021 €	19,33%	986 603 €	19,52%	996 301 €	19,71%	1 005 998 €
Total impôts ménages			5 487 870 €		5 652 629 €		5 707 383 €		5 762 473 €
Cotisation foncière entreprises	5 274 000	20,16%	1 063 238 €	20,16%	1 063 238 €	20,16%	1 063 238 €	20,16%	1 063 238 €
TOTAL taxes directes locales			6 551 108 €		6 715 867 €		6 770 621 €		6 825 711 €
Produit de la CVAE			782 236 €						
Produits des IFR			135 875 €						
Produit TASCOM			125 545 €						
Taxe additionnelle sur FNB			92 591 €						
Allocations compensatrices			173 499 €						

L'hypothèse à hauteur de 3% est celle présentée dans les annexes budgétaires. Le tableau reprenant les effets du lissage sur les 3 taxes ménages sont mises à la disposition des conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, les taux sont validés tels que présentés ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 10,14%
- Taxe sur le foncier bâti : 11,47%
- Taxe sur le foncier non bâti : 19,33%
- Taux CFE : 20,16%

Vote majoritaire (16 votes contre et 14 abstentions)

4/ Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères						
Taux pour 2017						
	Bases notifiées en 2017	Taux TEOM	Produit TEOM			
Collectéa	01 ISIGNY BOURG	1 901 705,00 €	16,29%	309 788 €	2 288 780 €	
	02 GRANDCAMP MAISY	2 109 504,00 €	17,04%	359 459 €		
	03 AUTRES COMMUNES	10 775 334,00 €	15,03%	1 619 533 €		
SIROM	Zone unique	1 872 994,00 €	13,27%	248 544 €		
	TOTAL	16 659 537,00 €		2 537 324 €		
Taux pour 2018						
	Bases notifiées en 2018	Taux TEOM	Produit TEOM		Supplément à reverser pour 2017 (écart entre produit calcul sur les bases prévisionnelles et produit)	
Collectéa	01 ISIGNY BOURG	1 924 300,00 €	16,29%	313 468 €	2 621 954 €	9 396 €
	02 GRANDCAMP MAISY	2 144 696,00 €	17,04%	365 456 €		
	03 AUTRES COMMUNES	12 927 676,00 €	15,03%	1 943 030 €		
	TOTAL	16 996 672,00 €		2 621 954 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères sont validés tels que présentés :

01 ISIGNY BOURG	16,29%
02 GRANDCAMP	17,04%
03 AUTRES COMMUNES	15,03%

5/ Présentation des budgets prévisionnels 2018

Les budgets prévisionnels ayant été présentés simultanément avec les comptes administratifs, Mme la Présidente propose de passer au vote.

Il est demandé aux conseillers communautaires de se prononcer sur les modalités de vote du budget.

A l'unanimité, le choix est de pratiquer un vote au chapitre.

Budget: ACCUEIL GDV CC ISIGNY OMAHA

Exercice: 2018

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté			1 751,50	1 751,50	1 751,50
16 EMPRUNTS ET DETTES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	2 057,00		60 207,00	60 207,00	60 207,00
TOTAL SECTION	3 057,00	0,00	62 958,50	62 958,50	62 958,50

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			207,00	207,00	207,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			1 751,50	1 751,50	1 751,50
16 EMPRUNTS ET DETTES	1 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00
TOTAL SECTION	1 000,00	0,00	62 958,50	62 958,50	62 958,50

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	91 853,50		85 010,00	85 010,00	85 010,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	450,00		470,00	470,00	470,00
022 DEPENSES IMPREVUES	3 500,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			207,00	207,00	207,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	250,00		270,00	270,00	270,00
66 CHARGES FINANCIERES			500,00	500,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00		150,00	150,00	150,00
TOTAL SECTION	96 153,50	0,00	90 107,00	90 107,00	90 107,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
70 PRODUITS DES SERVICES	10 000,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	87 875,00		79 097,00	79 097,00	79 097,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			10,00	10,00	10,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	50,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL SECTION	97 925,00	0,00	90 107,00	90 107,00	90 107,00

A la majorité, les membre de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 Vote contre et 6 abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	11 125,33		1 422,62	1 422,62	1 422,62
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 685,00		7 007,00	7 007,00	7 007,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	1 000,00		18 500,00	18 500,00	18 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	10 529,67	5 735,00	89 977,38	89 977,38	95 712,38
TOTAL SECTION	28 340,00	5 735,00	116 907,00	116 907,00	122 642,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIO	950,00		53 383,00	53 383,00	53 383,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 178,00		14 536,00	14 536,00	14 536,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	9 342,00	1 540,00	16 183,00	16 183,00	17 723,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 000,00	2 000,00	25 000,00	25 000,00	27 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL SECTION	29 470,00	3 540,00	119 102,00	119 102,00	122 642,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEFI	271 010,00		286 811,00	286 811,00	286 811,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	389 230,00		538 000,00	538 000,00	538 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	950,00		53 383,00	53 383,00	53 383,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 178,00		14 536,00	14 536,00	14 536,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	500,00		500,00	500,00	500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 200,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL SECTION	687 068,00	0,00	900 730,00	900 730,00	900 730,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
013 ATTENUATION DE CHARGES			100,00	100,00	100,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 815,00		7 007,00	7 007,00	7 007,00
70 PRODUITS DES SERVICES	60 050,00		50 010,00	50 010,00	50 010,00
73 IMPOTS ET TAXES	130 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	543 943,00		570 163,00	570 163,00	570 163,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			8 300,00	8 300,00	8 300,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00		15 150,00	15 150,00	15 150,00
TOTAL SECTION	741 008,00	0,00	900 730,00	900 730,00	900 730,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 6 Abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	10 498,51		21 000,00	21 000,00	21 000,00
45 opérations pour compte tiers	343 900,62	123 049,00	391 443,00	391 443,00	514 492,00
TOTAL SECTION	354 399,13	123 049,00	412 443,00	412 443,00	535 492,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT I	19 470,51		7 522,68	7 522,68	7 522,68
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			10 732,32	10 732,32	10 732,32
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT	453,00		2 745,00	2 745,00	2 745,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE TIEI	343 900,62	123 049,00	391 443,00	391 443,00	514 492,00
TOTAL SECTION	363 824,13	123 049,00	412 443,00	412 443,00	535 492,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	39 398,00		73 618,32	73 618,32	73 618,32
012 CHARGES DE PERSONNEL	105 431,00		116 500,00	116 500,00	116 500,00
022 DEPENSES IMPREVUES	5 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			10 732,32	10 732,32	10 732,32
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION	453,00		2 745,00	2 745,00	2 745,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	4 010,00		5 010,00	5 010,00	5 010,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 022,16		74 855,36	74 855,36	74 855,36
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMEI	8 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
TOTAL SECTION	268 314,16	0,00	299 461,00	299 461,00	299 461,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	35 738,16		97 612,69	97 612,69	97 612,69
013 ATTENUATION DE CHARGES			47,99	47,99	47,99
70 VENTES DE PRODUITS	190 050,00		186 900,00	186 900,00	186 900,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 406,00		14 880,00	14 880,00	14 880,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	10,00		10,32	10,32	10,32
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00		10,00	10,00	10,00
TOTAL SECTION	276 214,16	0,00	299 461,00	299 461,00	299 461,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 6 abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REF			213 740,19	213 740,19	213 740,19
020 DEPENSES IMPREVUES			39 173,19	39 173,19	39 173,19
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			160 000,00	160 000,00	160 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			163 500,00	163 500,00	163 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELL		44 942,34	-12 500,34	-12 500,34	32 442,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE		2 314 408,51	219 849,49	219 849,49	2 534 258,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		995 809,85	125 340,15	125 340,15	1 121 150,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE TIE		498 000,00	-71 000,00	-71 000,00	427 000,00
TOTAL SECTION	0,00	3 853 160,70	838 102,68	838 102,68	4 691 263,38

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			210 000,00	210 000,00	210 000,00
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			285 000,00	285 000,00	285 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS			1 283 809,38	1 283 809,38	1 283 809,38
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME		1 249 717,00	382 106,00	382 106,00	1 631 823,00
16 EMPRUNTS ET DETTES		381 531,00	472 100,00	472 100,00	853 631,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE TIE		498 000,00	-71 000,00	-71 000,00	427 000,00
TOTAL SECTION	0,00	2 129 248,00	2 562 015,38	2 562 015,38	4 691 263,38

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			78 900,00	78 900,00	78 900,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			29 600,00	29 600,00	29 600,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			210 000,00	210 000,00	210 000,00
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			285 000,00	285 000,00	285 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			1 000,00	1 000,00	1 000,00
66 CHARGES FINANCIERES			106 700,00	106 700,00	106 700,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			54 669,22	54 669,22	54 669,22
TOTAL SECTION	0,00	0,00	765 869,22	765 869,22	765 869,22

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté			869,22	869,22	869,22
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			160 000,00	160 000,00	160 000,00
70 VENTES DE PRODUITS			586 000,00	586 000,00	586 000,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			19 000,00	19 000,00	19 000,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	765 869,22	765 869,22	765 869,22

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 3 Abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1			Total
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			101 300,00	101 300,00	101 300,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			200 050,00	200 050,00	200 050,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELL			12 500,00	12 500,00	12 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			874 609,00	874 609,00	874 609,00
4581 OPERATION POUR COMPTE DE			87 700,00	87 700,00	87 700,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	1 276 159,00	1 276 159,00	1 276 159,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1			Total
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECT			268 000,00	268 000,00	268 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME			323 959,00	323 959,00	323 959,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			596 500,00	596 500,00	596 500,00
4582 OPERATION POUR COMPTE DE			87 700,00	87 700,00	87 700,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	1 276 159,00	1 276 159,00	1 276 159,00

Le budget a été présenté avec un suréquilibre en recettes d'investissement de 72€. La nomenclature M49 n'autorise pas le suréquilibre. Il a été procédé à la correction de cette anomalie.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1			Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			352 110,00	352 110,00	352 110,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			99 136,00	99 136,00	99 136,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			45 500,00	45 500,00	45 500,00
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			268 000,00	268 000,00	268 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			6 550,00	6 550,00	6 550,00
66 CHARGES FINANCIERES			84 500,00	84 500,00	84 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			10 300,00	10 300,00	10 300,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	866 096,00	866 096,00	866 096,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1			Total
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTION			101 300,00	101 300,00	101 300,00
70 VENTES DE PRODUITS			729 796,00	729 796,00	729 796,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	866 096,00	866 096,00	866 096,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire : (1 vote contre et 5 abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	25 185,37		31 639,81	31 639,81	31 639,81
16 EMPRUNTS ET DETTES	16 780,00		11 080,19	11 080,19	11 080,19
TOTAL SECTION	41 965,37	0,00	42 720,00	42 720,00	42 720,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	31 640,89		31 867,52	31 867,52	31 867,52
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	5 126,48		5 852,48	5 852,48	5 852,48
16 EMPRUNTS ET DETTES	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL SECTION	41 767,37	0,00	42 720,00	42 720,00	42 720,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	20 270,00		13 370,00	13 370,00	13 370,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	450,00		550,00	550,00	550,00
022 DEPENSES IMPREVUES	530,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	31 640,89		31 867,52	31 867,52	31 867,52
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			10,48	10,48	10,48
66 CHARGES FINANCIERES			130,00	130,00	130,00
TOTAL SECTION	52 890,89	0,00	46 928,00	46 928,00	46 928,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
70 PRODUITS DES SERVICES	7 300,00		7 500,00	7 500,00	7 500,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	27 533,89		28 407,00	28 407,00	28 407,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	18 900,00		11 021,00	11 021,00	11 021,00
TOTAL SECTION	53 733,89	0,00	46 928,00	46 928,00	46 928,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 3 abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			1 045 782,00	1 045 782,00	1 045 782,00
16 EMPRUNTS ET DETTES			36 480,00	36 480,00	36 480,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	1 082 262,00	1 082 262,00	1 082 262,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté			122 585,14	122 585,14	122 585,14
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC			290 165,77	290 165,77	290 165,77
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			741 794,72	741 794,72	741 794,72
TOTAL SECTION	0,00	0,00	1 154 545,63	1 154 545,63	1 154 545,63

Section Investissement votée en suréquilibre de 72 283,63€

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Déficit antérieur reporté			39 766,51	39 766,51	39 766,51
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			308 137,00	308 137,00	308 137,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 500,00	2 500,00	2 500,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.			290 165,77	290 165,77	290 165,77
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			741 794,72	741 794,72	741 794,72
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC			25 075,00	25 075,00	25 075,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			5,00	5,00	5,00
66 CHARGES FINANCIERES			25 075,00	25 075,00	25 075,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			100,00	100,00	100,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	1 432 619,00	1 432 619,00	1 432 619,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			1 045 782,00	1 045 782,00	1 045 782,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC			25 075,00	25 075,00	25 075,00
70 PRODUITS DES SERVICES			332 644,00	332 644,00	332 644,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			29 113,00	29 113,00	29 113,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	1 432 619,00	1 432 619,00	1 432 619,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 3 abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	134 915,09		411 180,73	411 180,73	411 180,73
010 STOCKS			38 400,00	38 400,00	38 400,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	399 239,54		95 400,00	95 400,00	95 400,00
TOTAL SECTION	534 154,63	0,00	544 980,73	544 980,73	544 980,73

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	313 969,45		37 940,37	37 940,37	37 940,37
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	134 915,09		411 180,73	411 180,73	411 180,73
16 EMPRUNTS ET DETTES	85 270,09		95 859,63	95 859,63	95 859,63
TOTAL SECTION	534 154,63	0,00	544 980,73	544 980,73	544 980,73

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	416 140,00		150 390,00	150 390,00	150 390,00
012 CHARGES DE PERSONNEL			2 500,00	2 500,00	2 500,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	313 969,45		37 940,37	37 940,37	37 940,37
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 941,20		411 180,73	411 180,73	411 180,73
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	742 050,65	0,00	602 016,10	602 016,10	602 016,10

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	17 356,11		56 426,10	56 426,10	56 426,10
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	399 239,54		133 800,00	133 800,00	133 800,00
70 PRODUITS DES SERVICES	138 760,00		138 760,00	138 760,00	138 760,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	312 168,89		273 025,00	273 025,00	273 025,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	867 524,54	0,00	602 016,10	602 016,10	602 016,10

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 3 abstentions)

Budget: ZA SYNERGIE GRANDCAMP-MAISY

Exercice: 2018

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF			16 900,00	16 900,00	16 900,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION			5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	16 905,00	16 905,00	16 905,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la présidente	Votes du conseil communautaire	Total
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS			16 900,00	16 900,00	16 900,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			5,00	5,00	5,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	16 905,00	16 905,00	16 905,00

A la majorité, les membre de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 3 abstentions)

Budget: ECOLE VOILE CC ISIGNY OMAHA

Exercice: 2018

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 576,00		3 185,00	3 185,00	3 185,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	32 600,50		51 165,00	51 165,00	51 165,00
TOTAL SECTION	49 176,50	0,00	54 350,00	54 350,00	54 350,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Excédent antérieur reporté	51,31		15 038,37	15 038,37	15 038,37
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 140,00		19 095,00	19 095,00	19 095,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS		1 232,00	11 084,63	11 084,63	12 316,63
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			7 900,00	7 900,00	7 900,00
TOTAL SECTION	26 191,31	1 232,00	53 118,00	53 118,00	54 350,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	31 700,00		38 062,00	38 062,00	38 062,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	69 000,00		68 000,00	68 000,00	68 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 140,00		19 095,00	19 095,00	19 095,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	620,00		650,00	650,00	650,00
TOTAL SECTION	128 460,00	0,00	126 807,00	126 807,00	126 807,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
013 ATTENUATION DE CHARGES	50,00		50,00	50,00	50,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 576,00		3 185,00	3 185,00	3 185,00
70 PRODUITS DES SERVICES	48 000,00		68 080,00	68 080,00	68 080,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	62 851,19		41 179,00	41 179,00	41 179,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	13 013,00		13 013,00	13 013,00	13 013,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 300,00	1 300,00	1 300,00
TOTAL SECTION	140 490,19	0,00	126 807,00	126 807,00	126 807,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 6 abstentions)

Budget: TRANS SCOLAIRE CC ISIGNY OMAHA

Exercice: 2018

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	74 580,00		70 199,00	70 199,00	70 199,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	189 957,00		192 650,00	192 650,00	192 650,00
022 DEPENSES IMPREVUES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL SECTION	265 537,00	0,00	263 849,00	263 849,00	263 849,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
013 ATTENUATION DE CHARGES	50,00		50,00	50,00	50,00
70 VENTES DE PRODUITS	49 070,00		78 750,00	78 750,00	78 750,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	129 273,90		184 339,00	184 339,00	184 339,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION			700,00	700,00	700,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00		10,00	10,00	10,00
TOTAL SECTION	178 403,90	0,00	263 849,00	263 849,00	263 849,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote majoritaire (1 vote contre et 4 abstentions)

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
001 Déficit antérieur reporté	727 271,86		1 108 278,16	1 108 278,16	1 108 278,16
020 DEPENSES IMPREVUES	218,00		100 000,84	100 000,84	100 000,84
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 675,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	720 580,00		652 100,00	652 100,00	652 100,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELL	75 615,00	102 681,00	86 362,00	86 362,00	189 043,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	136 455,90	283 739,00	-3 252,00	-3 252,00	280 487,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		67 425,00	-67 425,00	-67 425,00	
201701 ECOLE STE MARGUERITE		5 890,00	-4 390,00	-4 390,00	1 500,00
201703 ECOLE ELEM BALLEROY	14 160,00	170 449,00			170 449,00
201704 PSLA TREVIERES	20 876,00	1 420 733,00	15 480,00	15 480,00	1 436 213,00
201705 PMA TOUR EN BESSIN	87 148,00	659 165,00	81 739,00	81 739,00	740 904,00
201708 AMNGT VENELLE ISIGNY SUR I	1 681 188,00	1 664 184,00			1 664 184,00
201709 PLUI ET URBANISME	431 923,00	267 122,00	284 508,00	284 508,00	551 630,00
201710 SERVEUR TELEPHONIE IOI	196 800,00	51 514,00	-21 514,00	-21 514,00	30 000,00
201711 VOIRIE PRG	300,00	280 596,00	749 654,00	749 654,00	1 030 250,00
201801 EUDE BATIMENT CENTRE MOL			60 000,00	60 000,00	60 000,00
201802 EXTENSION PSLA ISIGNY			600 000,00	600 000,00	600 000,00
201803 AMNGT BOURG TREVIERES			1 864 200,00	1 864 200,00	1 864 200,00
201804 ACCESSIBILITE BATIMENT EPC			361 350,00	361 350,00	361 350,00
201805 TRAVAUX PERRE GRANDCAMP			120 000,00	120 000,00	120 000,00
201806 CANTINE BIBLIO CORMOLAIN			150 393,00	150 393,00	150 393,00
201807 DETR TRAVAUX ECOLES 2018			223 130,00	223 130,00	223 130,00
TOTAL SECTION	4 095 210,76	4 973 498,00	6 361 614,00	6 361 614,00	11 335 112,00

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	1 100 931,87		175 024,00	175 024,00	175 024,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	310 685,00		328 696,84	328 696,84	328 696,84
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 663 817,99	283 736,00	3 750 060,16	3 750 060,16	4 033 796,16
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEN	250 527,00	228 569,00	-3 357,00	-3 357,00	225 212,00
201701 ECOLE STE MARGUERITE	15 299,00	15 299,00	-15 299,00	-15 299,00	
201702 ECOLE ST PAUL DU VERNAY	31 444,00	31 444,00	-10 812,00	-10 812,00	20 632,00
201703 ECOLE ELEM BALLEROY	211 458,00	211 458,00	-75 958,00	-75 958,00	135 500,00
201704 PSLA TREVIERES	1 551 494,00	1 051 494,00	121 210,00	121 210,00	1 172 704,00
201705 PMA TOUR EN BESSIN	684 258,00	549 331,00	81 599,00	81 599,00	630 930,00
201707 ECOLE OSMANVILLE EXTENSIK	36 800,00	36 800,00	6 400,00	6 400,00	43 200,00
201708 AMNGT VENELLE ISIGNY SUR I	1 676 200,00	1 291 200,00	76 984,00	76 984,00	1 368 184,00
201709 PLUI ET URBANISME	114 300,00	45 300,00	157 144,00	157 144,00	202 444,00
201710 SERVEUR TELEPHONIE IOI	32 283,00	32 283,00	-32 283,00	-32 283,00	
201711 VOIRIE PRG	336 653,00	336 653,00	-98 403,00	-98 403,00	238 250,00
201801 EUDE BATIMENT CENTRE MOL			40 000,00	40 000,00	40 000,00
201802 EXTENSION PSLA ISIGNY			501 056,00	501 056,00	501 056,00
201803 AMNGT BOURG TREVIERES			1 557 545,00	1 557 545,00	1 557 545,00
201804 ACCESSIBILITE BATIMENT EPC			300 538,00	300 538,00	300 538,00
201805 TRAVAUX PERRE GRANDCAMP			50 000,00	50 000,00	50 000,00
201806 CANTINE BIBLIO CORMOLAIN			125 400,00	125 400,00	125 400,00
201807 DETR TRAVAUX ECOLES 2018			186 000,00	186 000,00	186 000,00
TOTAL SECTION	8 016 150,86	4 113 567,00	7 221 545,00	7 221 545,00	11 335 112,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	929 523,00		3 694 703,00	3 694 703,00	3 694 703,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 903 200,00		5 142 750,00	5 142 750,00	5 142 750,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 874 746,02		1 384 289,00	1 384 289,00	1 384 289,00
022 DEPENSES IMPREVUES	345 050,00		380 000,00	380 000,00	380 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	1 100 931,87		175 024,00	175 024,00	175 024,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	310 685,00		328 696,84	328 696,84	328 696,84
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	2 537 028,00		3 762 575,00	3 762 575,00	3 762 575,00
66 CHARGES FINANCIERES	205 250,00		142 180,16	142 180,16	142 180,16
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00		16 000,00	16 000,00	16 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEME	2 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL SECTION	9 238 413,89	0,00	15 041 218,00	15 041 218,00	15 041 218,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la Présidente	Votes du conseil communautaire	Total
002 Excédent antérieur reporté	1 282 402,88		412 771,04	412 771,04	412 771,04
013 ATTENUATION DE CHARGES			76 935,46	76 935,46	76 935,46
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES	1 705 944,87		2 178 515,00	2 178 515,00	2 178 515,00
73 IMPOTS ET TAXES	10 495 065,43		10 324 544,50	10 324 544,50	10 324 544,50
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	1 588 100,00		1 936 640,00	1 936 640,00	1 936 640,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	83 500,00		81 412,00	81 412,00	81 412,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 800,00		29 400,00	29 400,00	29 400,00
TOTAL SECTION	15 206 813,18	0,00	15 041 218,00	15 041 218,00	15 041 218,00

A la majorité, les membres de l'assemblée communautaire valident les crédits tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Monsieur MUS est étonné de constater que malgré le choix de l'intercommunalité d'investir dans certaines communes, celles-ci votent contre ou s'abstiennent sur le budget.

Vote majoritaire (2 votes contre et 10 abstentions)

6/ SMICO : modification des statuts à valider

Conformément aux dispositions des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en matière statutaire par le Comité Syndical du SMICO doivent être soumises à l'assemblée communautaire.

Lors de la réunion du 27 janvier 2018, plusieurs modifications aux actuels statuts ont été votées, il s'agit de :

- 1/ l'Adhésion au Syndicat de la collectivité suivante : Commune de Bretteville le Rabet,
- 2/ du Retrait du Syndicat des collectivités suivantes : communes de Antoigny, Ciral, Fel, Chambois, Campandré-Valcongrain, Omméel, Urou et Crennes, La Cochère, du Syndicat des Eaux de la Laize, du SIAEP de la Vallée du Laizon, du SIAEP de Soligny la Trappe.

Le conseil communautaire d'Isigny-Omaha Intercom, membre du SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités) doit émettre un avis sur l'adhésion et sur les retraits.

A l'unanimité, les membres du conseil communautaire d'Isigny-Omaha Intercom – EPCI membre du SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités) émettent un avis favorable sur l'adhésion et sur les retraits présentés ci-dessus.

7. Modification du tableau des emplois communautaires

Monsieur GUIBET prend la parole et indique que pour donner suite à l'inscription d'un agent titulaire sur la liste d'aptitude aux fonctions d'attaché territorial par voie de promotion interne. Il convient de modifier le poste comme suit :

À compter de mai 2018 :

Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet créé le 25 janvier 2017 est supprimé
Un poste d'attaché territorial à temps complet est créé.

Vote unanime

8. Mise à jour des modalités de distribution des titres-restaurant

Monsieur Guibet informa qu'une réflexion a été menée sur l'attribution des chèques déjeuner au sein d'Isigny-Omaha Intercom car actuellement, l'attribution de ceux-ci se fait par forfait selon le nombre de semaines travaillées.

Or, le forfait d'attribution des chèques déjeuner des agents liés aux périodes scolaires est calculé sur 36 semaines d'école tandis que certains effectuent dans le cadre de leur contrat des heures pendant les vacances scolaires : celles-ci ne sont pas comptabilisées dans le calcul d'attribution des titres-restaurant. Aujourd'hui et depuis sa mise en place en Avril 2017, l'attribution des chèques-déjeuner se fait par forfait. L'attribution de 19 chèques déjeuner par mois est le maximum pour les agents non liés aux périodes scolaires et les professeurs et directeur de l'école de musique. Le forfait se décline comme ci-après :

<u>Agents non liés aux périodes scolaires :</u>		
52 semaines - 5 semaines de congés payés -1 semaine pour les jours fériés		46 semaines
Pour 5 jours travaillés* par semaine :	19 titres-restaurant par mois	
Pour 4 jours travaillés* par semaine :	16 titres-restaurant par mois	
Pour 1 jour travaillé* par semaine :	4 titres-restaurant par mois	
<u>Agents liés aux périodes scolaires :</u>		
36 semaines		
Pour 5 jours travaillés* par semaine :	15 titres-restaurant par mois	
Pour 4 jours travaillés* par semaine :	12 titres-restaurant par mois	
Pour 1 jour travaillé* par semaine :	3 titres-restaurant par mois	
<u>Professeurs et directeur de l'école de musique</u>		
52 semaines - 5 semaines de congés payés -1 semaine pour les jours fériés		46 semaines
Pour 5 jours travaillés* par semaine :	19 titres-restaurant par mois	
Pour 2 jours travaillés* par semaine :	8 titres-restaurant par mois	
Pour 1 jour travaillé* par semaine :	4 titres-restaurant par mois	
<u>Agents soumis aux RTT avant fusion :</u>		
52 semaines - 5 semaines de congés payés -1 semaine pour les jours fériés - 23 jours de RTT arrondis à 6 semaines		40 semaines
Pour 5 jours travaillés* par semaine :	17 titres-restaurant par mois	

Afin de remédier à cela, 2 hypothèses ont été proposées à l'assemblée.

L'attribution de 17 chèques déjeuner par mois est le maximum pour les agents soumis aux RTT avant fusion. S'agissant des agents liés aux périodes scolaires, l'attribution de 15 chèques déjeuner par mois est le maximum.

Monsieur GUIBET effectue un rappel sur les conditions d'attribution des chèques déjeuner :

L'agent doit être présent entre 11h30 et 13h30 et travailler au minimum 3 heures 30 par jour.

L'agent doit avoir comptabilisé 1 mois d'ancienneté.

La valeur faciale du Chèque déjeuner est de 6€. 50% de ce montant est pris en charge par Isigny-Omaha Intercom. Les 50% restant sont à la charge de l'agent soit 3€ pour un ticket.

Le nombre de chèques attribués forfaitairement est réduit pour toutes absences autres que congés annuels ou récupérations. Sont décomptés du forfait les absences pour : maladie, hospitalisation, congé paternité ou maternité, congé parental, disponibilité, détachement, évènements familiaux (autorisations spéciales d'absence), grève, absence irrégulière et lors de déplacements ou formations si le repas est pris en charge par l'organisme ou indemnisé par l'Intercom. Les régularisations ont lieu en m+1 ou m+2.

Ne sont pas concernés les agents qui disposent par ailleurs d'un avantage de restauration.

Les chèques-déjeuner sont à retirer en personne à l'antenne de distribution de rattachement.

Les chèques acquis sont à retirer du 1^{er} au 15 du mois à l'antenne de distribution de rattachement.

Hypothèse 1

L'hypothèse première implique que l'attribution du nombre de titres restaurant soit proratisée au temps de travail de l'agent.

Par exemple, pour un agent lié ou non aux périodes scolaires, soumis ou non aux RTT, travaillant à temps complet 35/35^{ème}, 19 titres de restaurant seraient remis.

Mode de calcul de l'attribution du nombre de titres-restaurant proratisée en fonction du temps de travail de l'agent :

Nombre de chèques déjeuner attribués par mois :

- Agents sur 35^{ème} : $\frac{\text{Temps de travail} \times 19 \text{ titres}}{35}$

10/35^{ème} = 5 titres-restaurant par mois

17/35^{ème} = 9 titres-restaurant par mois

30/35^{ème} = 16 titres-restaurant par mois

35/35^{ème} = 19 titres-restaurant par mois

- Agents sur 20^{ème} : $\frac{\text{Temps de travail} \times 19 \text{ titres}}{20}$

4/20^{ème} = 4 titres-restaurant par mois

14/20^{ème} = 13 titres-restaurant par mois

20/20^{ème} = 19 titres-restaurant par mois

L'attribution de 19 chèques déjeuner par mois est le maximum.

Les conditions et modalités restent en majorité les mêmes que celles actuellement mises en place, seule la condition d'ancienneté est modifiée : l'agent doit avoir comptabilisé 6 mois d'ancienneté.

Cette première hypothèse pénalise les agents ayant une durée hebdomadaire faible. Environ 15% des agents bénéficiant actuellement des titres restaurant verraient leur nombre de chèques déjeuner diminuer.

Hypothèse 2

La seconde hypothèse implique que l'attribution du nombre de titres restaurant soit au prorata du nombre de semaines travaillées.

Cette hypothèse reprendrait en partie le forfait actuellement en place pour tous les agents à savoir : les agents non liés aux périodes scolaires, les professeurs et directeur de l'école de musique, les agents soumis aux RTT avant fusion ainsi que les agents liés aux périodes scolaires. La différence serait pour les agents liés aux périodes scolaires puisque seraient prises en compte : les 36 semaines d'école auxquelles s'ajoutent les semaines travaillées pendant les vacances scolaires.

Les heures à effectuer pendant les vacances scolaires seraient calculées sur des forfaits déterminés comme suit : des semaines de 5 jours et des journées de 7h.

Par exemple, un agent lié aux périodes scolaires travaille 4 jours en semaine d'école sur les 36 semaines d'école de l'année scolaire. Ce même agent doit 140h pendant les vacances scolaires.

Donc, l'agent travaillera 36 semaines d'école + 4 semaines pendant les vacances scolaires (soit 140 heures divisé par 5 jours divisées par 7 heures).

L'attribution des titres-restaurant se fait donc sur 40 semaines soit 13 tickets par mois (soit 40 semaines x 12 tickets divisés par 36 semaines).

Avec le système actuellement en place, cet agent a 12 tickets par mois. Il gagne alors 12 tickets restaurant dans l'année scolaire.

Les conditions et modalités restent en majorité les mêmes que celles actuellement mises en place, seule la condition d'ancienneté est modifiée : l'agent doit avoir comptabilisé 6 mois d'ancienneté.

Cette seconde hypothèse permet de ne plus pénaliser les agents ayant des heures à effectuer hors périodes scolaires.

Le comité technique, réuni le 3 avril 2018, a émis un avis favorable pour l'hypothèse n°2.

Le critère des 6 mois d'ancienneté pour bénéficier des chèques déjeuner est soumis à une délibération du Conseil Communautaire avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2018.

La proposition retenue du mode de calcul d'attribution des chèques déjeuner -si elle est validée par le conseil communautaire - sera mise en place à partir de Septembre 2018.

Vote unanime pour l'hypothèse 2

(Les élus retiennent le critère de 6 mois d'ancienneté pour bénéficier des chèques déjeuner et soumis à une délibération du Conseil Communautaire avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2018, ainsi que le mode de calcul tel que présenté avec une mise en place à partir du 1^{er} septembre 2018).

Vote unanime

9. Convention de partenariat pour la coordination du PSLA d'Isigny-sur-Mer et de Trévières

Monsieur Poisson prend la parole et informe les élus du souhait de la communauté de communes de signer une convention de coordination pour le PSLA de Trévières afin de bénéficier de l'aide de l'infirmière coordinatrice qui exerce à Isigny. Cette convention va permettre à l'infirmière coordinatrice de suivre une formation puis ensuite de consacrer du temps à la coordination du PSLA de Trévières.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de partenariat avec la SISA dont l'objectif est de :

- Mettre en œuvre le projet de santé des professionnels de santé présents à Trévières,
- Travailler sur l'attractivité du PSLA de Trévières,
- Participer à la formation de l'infirmière coordinatrice,

- Dédier du temps à la cohésion et à la coordination avec les professionnels de santé.

Monsieur Kies demande la durée de la convention. Monsieur Poisson indique que le document est valable un an et pourra être reconduit tacitement.

Vote unanime

10. Convention avec la SNSM pour la surveillance des plages 2018.

Madame André aborde la surveillance des plages qui sera assurée par la SNSM grâce à une convention avec la Communauté de Communes. La vice-Présidente indique que depuis le 1^{er} janvier 2018, l'exercice de la compétence exercée exclusivement par le secteur Nord est étendue au secteur Ouest (Commune de Grandcamp-Maisy).

Pour mémoire, la compétence n'est pas exclusive, elle est partagée avec les communes :

- L'équipement et le logement des sauveteurs sont assurés par les communes
- Les salaires sont pris en charge par la Communauté de communes

Cette année, la surveillance sur les communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Laurent-sur-Mer, Vierville-sur-Mer et Grandcamp-Maisy sera prise en charge par Isigny-Omaha Intercom via une convention avec la SNSM (15 sauveteurs pour les 4 plages).

La surveillance sera effectuée 7 jours/ 7 de 12h à 19h du 01 juillet au 31 août 2018.

Monsieur de Bellaigue demande si les effectifs seront bien présents cet été. Madame André indique que la SNSM fera le maximum pour que cela soit le cas.

Vote unanime

Pour information :

Point sur l'évolution du Pôle Bessin : Madame André informe qu'une coopération alternative sera mise en place avec Bayeux intercom.

Calvados Attractivité : S'agissant des acteurs du tourisme : Madame André est désignée représentante. S'agissant du volet institutionnel, Monsieur Montagne est désigné représentant de Calvados Attractivité.

Madame André termine en faisant un point des manifestations entourant le 06 juin : les feux d'artifices, le défilé de véhicules militaires, le freedom run...

Madame BOISSEL informe également les élus que le concert de clôture du forum mondial de la paix se déroulera sur le territoire intercommunal.

11. Tarifs cantines et garderies applicables à la rentrée de septembre 2018.

Madame DUFOUR, présente les projets de tarifs des cantines 2018/2019 travaillés par la commission scolaire/periscolaire :

Les nouveaux tarifs proposés par la commission scolaire applicables à partir de la rentrée de septembre 2018 sont les suivants :

	Secteur Nord	Secteur Sud	Secteur Ouest
Permanent	3,70 €	3,50 €	3,40 €
Occasionnel et adulte	4,50 €		

Pour l'école fusionnée de Ste Marguerite d'Elle, le tarif harmonisé proposé est celui du secteur ouest soit 3,40 €.

Vote unanime

Pour les tarifs de la garderie :

Sur proposition de la commission, les tarifs de garderie actuellement en vigueur seront maintenus :

	Secteur nord et sud	Secteur ouest
Garderie matin	1,70 €	1,32 €
Garderie du soir	1,70 €	1,32 €

Pour les **dépassements abusifs et répétitifs** des horaires de garderie, mise en place d'un tarif spécial de 10 €/enfant.

Pour l'école fusionnée de Ste Marguerite d'Elle, le tarif harmonisé proposé est celui du secteur ouest soit 1,32 €.

Monsieur Renaud demande s'il y a un impact des dépassements abusifs et répétitifs des horaires de garderie. Madame Dufour répond que ce genre de mesure reste exceptionnel et qu'un suivi est réalisé en interne.

Vote unanime

Information : Un point sur les éventuelles fermetures d'écoles est mené par Monsieur Lenice.

Concernant Sainte Marguerite d'Elle :

Suite à la fin de l'exercice des compétences du syndicat mixte du quartier de la gare acté par arrêté préfectoral du 16 février 2018 et la délibération du conseil du 22 février 2018 décidant de fusionner les 2 écoles à la prochaine rentrée,

Considérant qu'à la prochaine rentrée, un retrait d'emploi a été notifié à la communauté de communes par l'inspecteur d'académie de l'éducation nationale du Calvados à l'école de Sainte Marguerite d'Elle bourg,

Le Vice-Président mentionne qu'à la rentrée 2018-2019, l'école comptera 119 enfants répartis dans 5 classes.

L'élue poursuit et indique que la commission scolaire a visité les 3 sites et s'est réunie le 08 mars pour donner son avis. Après discussion autour des avantages et inconvénients de chacun des sites et considérant que les enseignants et les parents d'élèves souhaitent que tous les enfants soient regroupés sur un seul site.

Monsieur LENICE informe que la commission scolaire propose de réunir tous les enfants sur le site de la gare sous réserve que la mise en place de deux classes mobiles soit possible.

Un long débat s'engage dans l'assemblée, Monsieur LENICE précise que ce n'est jamais un choix facile mais que la commission scolaire a fait un choix argumenté suite aux différentes visites. Madame BOISSEL précise que cette proposition a le soutien de l'équipe pédagogique et du Maire de la commune, une étude pour l'ouverture d'une crèche est également en cours sur cette commune. L'objectif des élus est d'améliorer les établissements scolaires mais avec trois écoles, c'est difficile. Monsieur TOSTAIN indique que c'est l'établissement qui correspond le mieux à la situation. Pour le service de cantine, le midi, deux services pourront être effectués. La Présidente précise qu'il est important de prendre une décision maintenant afin de ne pas perturber les inscriptions scolaires pour la rentrée et de faire acheminer les deux classes mobiles.

Vote majoritaire (4 votes contre et 4 abstentions)

Concernant l'école des Poteries :

Monsieur LENICE Vice-Président en charge des affaires scolaires informe le conseil qu'actuellement l'école des Poteries est organisée sur 3 sites :

- Une école maternelle de 2 classes située à Noron la Poterie
- Deux sites élémentaires de 2 classes, respectivement situés à Castillon et le Tronquay.

Dans cette école sont actuellement scolarisés 107 enfants (38 maternels et 69 élémentaires).

A la suite du retrait d'un poste par l'Education Nationale à la rentrée 2017-2018, une classe a été fermée à Castillon.

Pour la prochaine rentrée, un nouveau retrait d'emploi a été notifié à la communauté de communes par l'inspecteur d'académie de l'éducation nationale du Calvados.

Avec ce nouveau retrait d'emploi, l'école des Poteries ne comptera plus que 4 classes, il est donc nécessaire de fermer un des 3 sites.

Puisque le site de Noron la Poterie est adapté pour accueillir les enfants de maternelle, il est proposé de le conserver.

La commission scolaire a visité les 3 sites et s'est réunie le 08 mars pour donner son avis. Après discussion autour des avantages et inconvénients de chacun des sites, elle propose de fermer le site de Castillon. Le maintien du site du Tronquay s'appuie essentiellement sur les éléments suivants :

- Le Tronquay est la résidence administrative de l'école,
- 50% des enfants scolarisés à l'école des Poteries y sont domiciliés,
- Existence d'un bureau pour la directrice,
- Des salles sont disponibles à proximité de l'école comme la salle des fêtes, l'ancienne bibliothèque communale.

Un débat a lieu, Monsieur LENICE indique qu'une étude va être lancée avec le CAUE, l'objectif est de créer un groupe scolaire d'ici 2020. Monsieur MARIE souhaite réellement que ce groupe scolaire soit prêt pour 2020. Monsieur LENICE propose l'accord du Conseil Communautaire pour fermer l'école de Castillon et créer un nouveau groupe scolaire sur la commune du Tronquay. Le vote est proposé afin de fermer l'école de Castillon et de créer un groupe scolaire sur la commune du Tronquay.

Vote majoritaire (2 votes contre et 25 abstentions)

12. Proposition de tarif « séjour été 2018 ».

Monsieur BARBANCHON indique que la commission Enfance/Jeunesse qui s'est réunie le 8 mars 2018 a proposé de délibérer sur le prix du séjour long des locaux ados dont le tarif unique de 270 euros était pratiqué sur le secteur Sud depuis 2008.

Le séjour se déroule sur 6 jours à St-Hilaire-de-Riez en Vendée, au mois de juillet 2018.

Ce séjour est désormais co-organisé par les deux locaux ados.

La commission propose de voter les tarifs suivants :

Tranche A	Tranche B	Tranche
270 €	290 €	310 €

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer sur l'approbation de ces nouveaux tarifs applicables au 1er mai 2018.

Vote majoritaire (1 abstention)

13. Tarifs des redevances d'assainissement collectif 2018 (tarifs votés par les communes fin 2017)

Monsieur Cornière indique que les redevances assainissement non collectif 2018 ont été votées par les communes en 2017.

Il est proposé au conseil de délibérer afin de reprendre dans une même délibération tous les tarifs applicables en 2018.

Tarifs concernant l'assainissement collectif en régie :

		La Cambe	Isigny/ Mer	Osmanville	Lison	Balleroy	Le Molay-Littry	St Paul du Vernay	Ste Marguerite d'Elle
Abonnés	U	189	1 340	160	33	345	920	87	199
Part Fixe (abonnement)	€/an	39,44	37,92	0,00	0,00	23,8	34	0,00	65
Part Variable (prix/m)	€/m3	1,58	1,28	1,19	1,22	1,92	2,70	2,75	2

Tarifs concernant l'assainissement collectif en délégation SAUR :

		Grandcamp-Maisy	IOI -délib. 16/11/17
Abonnés	U	1 125	1 094 + 27
Part Fixe (abonnement)	€/an	8,50	39,8028
Part Variable (prix/m)	€/m3	0,995	1,4335

Vote unanime

14. Tarifs pour le contrôle de raccordement à l'assainissement collectif en cas de vente.

Report.

15. Création de la commission de délégation de service public assainissement collectif : condition de dépôt des listes pour l'élection de ses membres.

Monsieur CORNIERE poursuit en indiquant que le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervienne en cas de nouvelle délégation du service public. Cette commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, la Présidente habilitée à signer la convention peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article 46 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 . Elle informe l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé et lui transmet le rapport de la commission présentant la liste

des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Madame la Présidente, doit comporter, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour créer une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixer comme suit, les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).
- Elles peuvent être déposées auprès de Madame la Présidente jusqu'à l'ouverture de la séance de la prochaine assemblée au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

16. Proposition d'un tarif de redevance pour le contrôle de bon fonctionnement de plusieurs installations sur un même terrain (ex : camping).

Les élus demandent le report de cette délibération afin d'avoir des informations complémentaires.

17. Lancement d'une étude pour la prise de compétence « Eau potable » et sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Monsieur Cornière indique aux élus présents que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes, celui-ci sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi Fesneau induit un assouplissement et propose de repousser le délai à 2026 mais sous certaines conditions comme ne pas exercer la compétence assainissement collectif

Afin de préparer cette prise de compétence et suite à la réunion avec les Présidents des syndicats de production et de distribution d'eau potable présents sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom, organisée par la communauté de communes le 22 mars 2018, il est proposé de lancer une étude.

Pour mener à bien cette étude, la communauté de communes sera assistée des services d'IngéEau qui rédigeront le cahier des charges et assisteront la collectivité pour le choix du bureau et le suivi de l'étude.

L'objet de cette étude sera de faire le diagnostic à l'échelle du territoire, proposer des scénarios de gouvernance en accord avec le SDCl et accompagner la mise en œuvre de la compétence.

Ce type d'études étant financé à hauteur de 80% par l'agence de l'Eau, il est donc proposé que cette étude soit portée financièrement par la communauté de communes. Les syndicats d'eau seront associés toute au long de la procédure et de l'étude. Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser la Présidente à lancer l'étude, solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau et signer tous les documents relatifs à cette étude.

Le vice-Président précise qu'une fois que le bureau d'études sera choisi et donc le montant de l'étude arrêté, la communauté de communes devra délibérer pour solliciter « officiellement » l'agence de l'Eau.

Pour financer cette étude, la somme de 40 000 € est prévue au BP 2018 avec 32 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau.

Monsieur de Bellaigue indique que le SDEC évoque le fait de prendre cette compétence.

Vote majoritaire (5 abstentions)

18. Participation au programme « Clôtures-Abreuvoirs » le long de terrains bordant la Vire (opération portée par le syndicat de la Vire et du Saint-Lois).

En 2016, la communauté de communes Isigny-Grandcamp Intercom avait délibéré pour participer à hauteur de 10% sur le programme « Clôtures-Abreuvoirs » le long de terrains bordant la Vire sur les communes d'Isigny-sur-Mer et Neuilly la Forêt. Ce programme est complémentaire à l'expérimentation menée sur l'ouverture des portes à flots de la Vire et des ventelles afin de diminuer les dessalures par le mélange d'eau de mer et d'eau douce. En effet, des dessalures fortes pourraient être l'un des facteurs à l'origine de la surmortalité d'huîtres, élevées sur le secteur de Géfosse-Fontenay. La pose de clôtures et d'abreuvoirs le long de la Vire permettrait de protéger les bovins des risques de remontées d'eau salée et de noyade.

Le coût du programme estimé entre 26 050 € et 29 400 € (pour 30 à 39 pompes à nez + puits dont 19 à 25 sur le territoire d'Isigny-Omaha Intercom) serait financé à 80% par l'Agence de l'Eau.

Une option plus onéreuse liée au raccordement d'eau potable (env.317 000 €) a été abandonnée.

Pour la partie de territoire concerné d'Isigny-Omaha Intercom, le coût estimatif est de 17 100 € (25 pompes à nez + puits) soit un reste à charge de 20% (3 420 €).

Le conseil communautaire est amené à délibérer pour valider la participation d'Isigny-Omaha Intercom à hauteur de 20% à ce programme.

A noter avec la compétence GEMAPI, les communes concernées (Isigny-sur-Mer et Neuilly-la-Forêt) ne peuvent plus participer à hauteur de 10%. La communauté de communes devra donc financer les 20% restant à charge et non plus 10%.

Monsieur Mauduit indique qu'avoir de l'eau potable à proximité de la Vire n'est pas possible.

Antoine de Bellaigue indique le manque d'informations sur les abreuvoirs.

Vote majoritaire (7 votes contre et 13 abstentions)

19. Avenant n° 1 avec le Département du Calvados, à la convention de délégation de compétence d'octroi en matière d'investissement immobilier des entreprises.

Madame Boissel prend la parole et évoque l'avenant à la convention avec le Département qui proposera l'élargissement de la convention signée en 2017 portant délégation de compétence d'octroi en matière d'investissement immobilier des entreprises à un volet touristique.

Le Département interviendrait au bénéfice des maîtres d'ouvrages privés intervenant dans les projets immobiliers à vocation touristique, dans le cadre des actions répertoriées ci-dessous :

- Aide aux équipements de loisirs et lieux de visites privés,
- Aide à l'hôtellerie-restauration,
- Aide à l'hôtellerie de plein air
- Aide aux hébergements touristiques de groupes
- Aide aux autres formes d'hébergement.

Les projets devront répondre aux critères figurant dans le règlement d'intervention.

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer pour autoriser la Présidente à transmettre au Département un courrier de demande d'élargissement du champ d'application de la convention et à signer l'avenant afférent.

Vote unanime

Information voirie :

Monsieur Lefèvre prend la parole et évoque la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre des investissements voirie pour les années 2018 à 2021. Celle-ci a été lancée le 9 février 2018 pour les éléments de mission suivants :

Cartographie, Esquisse, Projet, Etude d'exécution, Assistance des contrats de travaux, Direction de l'exécution des travaux, Assistante pour les Opérations de Réception, Ordonnancement et Pilotage des Travaux.

Deux entreprises ont répondu dans le délai légal : INGE INFRA et le Cabinet CLEMENCE.

A l'issue de l'analyse, le marché a été attribué au Cabinet Cécile CLEMENCE de Bazenville (14480).

Le vice-Président informe que le montant du marché s'élève à 18 000 € HT par an soit un total de 72 000 € pour 4 ans.

La cartographie devra être réalisée pour le mois de mai/juin 2018.

A cet effet, les communes ont été contactées par écrit pour les informer de la visite du Cabinet CLEMENCE.

Avant de clore le Conseil Communautaire, madame Boissel demande si l'Assemblée souhaite poser des questions.

Monsieur MUS demande s'il y aura un travail d'effectuer par la CLECT pour le transport scolaire.

Une carte du territoire est projetée et Madame Gady-Duquesne explique la complexité des syndicats présents sur Isigny-omaha intercom. La CLECT proposera une solution pour le transport scolaire.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 23h55.